

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 3 OCTOBRE 2023**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi troisième jour du mois d'octobre deux mille vingt-trois, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Réal Ryan, maire de Noyan.

Les conseillers régionaux : Mme Andrée Bouchard, préfet suppléant et maire de Saint-Jean-sur-Richelieu, Mme Danielle Charbonneau, maire d'Henryville, M. Jacques Lemaistre-Caron, maire de Lacolle et M. Jacques Lavallée, maire de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

Également présents : Mme Cynthia Gagnon, urbaniste, M. Yannick Beauchamp, coordonnateur de cours d'eau et Mme Joane Saulnier, directeur général et greffier-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

9 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

2145-10-23 Sur proposition du conseiller régional Mme Danielle Charbonneau, Appuyée par le conseiller régional Mme Andrée Bouchard,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes:

- 1.- Ajout du point 2.5 - Alliance pour la solidarité et l'inclusion : Aide financière au projet d'Actions dépendances (100% subventionné) pour l'engagement d'intervenants en hébergement temporaire d'urgence (le 240 Phase 2).
- 2.- Ajout du point 4.1.7 - International de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu : Reddition de compte.
- 3.- Ajout du point 6.5 - Rivière du Sud-Ouest, branche 58 - Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville : Demande d'entretien.
- 4.- Ajout du point 6.6 - Petite rivière Bernier, branche 3 - Saint-Jean-sur-Richelieu : Suivi du dossier.
- 2.- Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

2146-10-23 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron, Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lavallée,

IL EST RÉSOLU :

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 5 septembre 2023, soit adopté dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 0.1 » des présentes.

ADOPTÉE

1.0 **URBANISME**

1.1 **Divers**

1.1.1 **Projets de parcs éoliens - Séance d'information**

Les membres du comité administratif recommandent de tenir une rencontre d'information avec les représentants de la FQM concernant l'implantation de potentiels projets de parcs éoliens sur le territoire de la MRC.

1.1.2 **PRMHH - Suivi**

Mme Cynthia Gagnon soumet que le Plan de mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques est en voie d'élaboration. Les membres du comité administratif recommandent de tenir une séance de travail afin d'évaluer l'ensemble des impacts pour les périmètres urbains et la zone agricole. Il est mentionné que les enjeux juridiques relatifs à d'éventuelles poursuites ne sont pas encore complètement écartés malgré l'échéance légale établie pour le dépôt et l'adoption du PRMHH envisagée pour le mois de décembre 2023.

2.0 **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

2.1 **Clubs de motoneige - Droit de passage saisonnier**

CONSIDÉRANT le règlement RM500 concernant les usages, la circulation, le stationnement, les nuisances, les animaux, la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les deux Parcs régionaux du territoire de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC souhaite la collaboration des usagers de motoneiges afin de respecter la signalisation, les propriétés riveraines de même que les utilisateurs de la piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu / Farnham (La Montérégiade) ;

EN CONSÉQUENCE;

2147-10-23 Sur proposition du conseiller régional Mme Andrée Bouchard,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu renouvelle l'autorisation d'utilisation de la piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu / Farnham (La Montérégiade) pour les Clubs de Motoneige Les Sabres région d'Iberville inc., Auto-Neige Apollon et Bonne entente Farnham / Sainte-Brigide, le tout suivant les dispositions du règlement RM500;

DE DEMANDER aux représentants du Club de Motoneige Les Sabres région d'Iberville inc. de procéder à l'installation de panneaux de signalisation de la vitesse d'un maximum de 30 km/h à chaque intersection à partir du tronçon de l'Autoroute 35 jusqu'au Rang Kempt et ce, d'ici le 24 décembre 2023;

DE RÉFÉRER les représentants du Club de Motoneige Les Sabres région d'Iberville inc. aux représentants de la Sûreté municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu afin d'identifier les traverses autorisées à l'intérieur du territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

DE DEMANDER aux représentants des clubs de motoneige d'aviser les représentants du comité Pro-Piste dès la fin de leurs activités afin qu'il soit procédé à la fermeture des barrières et ainsi éviter que des contrevenants n'abiment davantage la surface;

D'AVISER les représentants des Clubs de Motoneige Les Sabres région d'Iberville inc., Auto-Neige Apollon et Bonne entente Farnham / Sainte-Brigide que la présente autorisation est limitée à la saison 2023-2024, soit du 1^{er} décembre 2023 au 1^{er} avril 2024;

D'INFORMER les représentants des trois clubs de motoneige concernés que le conseil de la MRC du Haut-Richelieu évaluera les résultats de la prochaine saison quant à la cohabitation avec les autres usagers avant de reconduire ou non la présente autorisation.

ADOPTÉE

2.2 Plan d'affaires et gestion de l'incubateur (H2)

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement du protocole d'entente à intervenir entre la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, NexDev et la MRC du Haut-Richelieu relativement à la réalisation d'un plan d'affaires et la gestion de l'incubateur (H2). Le tout vise une somme de 100 000\$ annuelle. Il est également recommandé de procéder à l'autorisation aux signatures.

2.3 Entente de développement culturel 2023-2024 - Admissibilité

Mme Cynthia Gagnon soumet que tous les projets soumis au ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour une contribution d'un maximum de 150 000\$ ont été jugés admissibles. Il s'agit en l'occurrence : du plan de communication, d'un diagnostic relatif au développement culturel, du projet sur l'histoire de l'éducation, de la revitalisation des sites publics, du développement de projets culturels numériques, d'appels de projets pour la médiation culturelle et le patrimoine, de même que la revitalisation de croix de chemin. Toutefois, étant donné que la durée de l'entente se limite à un an et que le Plan d'action de la Politique culturelle révisée préconise l'engagement de ressources, il est suggéré de réduire les interventions pour les limiter à une contribution de 50 000\$ de la MRC avec parité du MCC. L'appel de projets ou la réfection de croix de chemin serait retenu.

2.4 FRR Volet 4 - Engagement de ressources partagées

Il est mentionné que le Volet 4 du FRR peut subventionner l'engagement d'une ressource en culture, d'un ingénieur ou autre. Chacune des municipalités doit toutefois entériner une résolution à cet effet en vue de confirmer qu'elle souhaite donner le service sur son territoire via cette ressource. Ce dossier fera l'objet de discussions avec les directeurs généraux le 10 octobre prochain.

2.5 Alliance pour la solidarité et l'inclusion - Aide financière

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer l'octroi d'une aide financière de 100 000\$ à Actions dépendances via le Fonds de l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion. La somme servira à l'engagement de deux ressources pour l'hébergement d'urgence.

3.0 GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

3.1 Règlement 575 (PCGMR) - Adoption

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du règlement 575 édictant le Plan conjoint de gestion des matières résiduelles révisé 2023-2030 de la MRC du Haut-Richelieu et de la MRC des Jardins-de-Napierville.

3.2 Éco Entreprises Québec - Entente-cadre

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement et l'autorisation aux signatures de l'entente-cadre à intervenir avec Éco Entreprises Québec. Quelques améliorations en faveur de la MRC pourraient être apportées d'ici la signature.

3.3 Compo-Haut-Richelieu inc. - Orientations pour 2024

Les membres du comité administratif recommandent que les orientations de Compo-Haut-Richelieu inc. pour l'année 2024 se résument comme suit :

Que le conseil de la MRC du Haut-Richelieu établisse les orientations de Compo-Haut-Richelieu inc. pour l'année 2024 comme suit:

- 1) Maintenir et optimiser le plan de communication pour la réduction à la source, en collaboration avec les municipalités, afin de diminuer la consommation et l'enfouissement des matières;
- 2) Poursuivre les efforts de sensibilisation des citoyens en vue d'assurer que chaque matière soit destinée à la bonne filière de recyclage ou valorisation;
- 3) Développer différentes mesures visant à réduire les matières résiduelles enfouies du secteur des ICI;
- 4) Mettre en œuvre les actions préconisées au Plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC du Haut-Richelieu et des Jardins-de-Napierville;
- 5) Maximiser la mise en opération du Centre régional de compostage.

4.0 FONCTIONNEMENT

4.1 Finances

4.1.1 Comptes - Factures

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 11 octobre prochain.

4.1.2 États comparatifs - Dépôt

Le directeur général soumet que les états comparatifs seront déposés aux membres du conseil le 11 octobre prochain (art. 176.4 du C.M.).

4.1.3 Opération Nez rouge Haut-Richelieu - Aide financière 2023

2148-10-23 Sur proposition du conseiller régional Mme Andrée Bouchard, Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

IL EST RÉSOLU:

QUE le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu autorise le versement d'une somme de 1 000\$ à titre d'aide financière pour l'édition 2023 d'Opération Nez rouge Haut-Richelieu;

DE DEMANDER à Opération Nez rouge d'utiliser le logo de la MRC à même ses outils publicitaires;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

4.1.4 Règlement 574 - Financement

Le directeur général soumet que le financement du règlement d'emprunt 574 visant le Centre régional de compostage sera réalisé en trois étapes par le ministère des Finances et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. La première ouverture de soumissions est prévue pour le 18 octobre 2023. Il est donc préconisé qu'une séance d'ajournement soit fixée à 19h00 le même jour afin d'entériner deux résolutions à cet effet. Il en sera de même pour les 10 janvier et 13 mars 2024.

4.1.5 Poste de secrétaire - Engagement

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant l'engagement de Mme Claudie Turcotte au poste de secrétaire.

4.1.6 Ballet classique du Haut-Richelieu - Demande d'aide financière

Les membres du comité administratif ne peuvent acquiescer à la demande d'aide financière de 15 000\$ de l'organisme Ballet classique du Haut-Richelieu pour la tenue du spectacle Casse-Noisette, édition 2023.

4.1.7 International de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu - Reddition

Les membres du comité administratif souhaitent que la reddition de compte de l'International de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu pour la tenue d'événements en milieu périurbain respecte l'entente signée de sorte à fournir les pièces justificatives établissant les dépenses réelles puisqu'il ne s'agit pas d'un montant forfaitaire octroyé. Par ailleurs, une demande d'explication pour l'absence du logo de la MRC lors de la parution des remerciements aux partenaires publics est préconisée.

4.2 Divers

4.2.1 Demandes d'appui

A) Intervention des MRC dans les milieux humides et hydriques - Exonération de tarifs

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de l'Association des gestionnaires de cours d'eau du Québec de sorte à exonérer les MRC de tout tarif lors d'interventions dans les milieux humides et hydriques et ce, considérant qu'elles agissent dans le cadre de leurs responsabilités municipales.

B) Table de concertation péri-métropolitaine

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer les démarches des MRC de Pierre-De Saurel et de Montcalm afin qu'une Table de concertation péri-métropolitaine soit constituée.

CAPV2023-10-03

4.2.2 Journal Le Canada Français - Rencontre avec la rédactrice en chef

Les membres du comité administratif acquiescent à la demande de rencontre de Mme Stéphanie MacFarlane le 11 octobre 2023 préalablement à la séance ordinaire. Cette dernière est devenue la nouvelle rédactrice en chef du journal *Le Canada Français*.

4.2.3 Période des Fêtes 2023-2024 - Fermeture des bureaux

Tel que le prévoit la convention collective de travail, le directeur général soumet que la fermeture des bureaux de la MRC du Haut-Richelieu pour la période des Fêtes 2023-2024 s'échelonne du 20 décembre 2023, 16h30 au jeudi 4 janvier 2024, 8h30, soit :

21/12/2023 (jeudi)	Congé sans solde
22/12/2023 (vendredi)	Congé férié (24 décembre)
25/12/2023 (lundi)	Congé férié
26/12/2023 (mardi)	Congé férié
27/12/2023 (mercredi)	Congé sans solde
28/12/2023 (jeudi)	Congé sans solde
29/12/2023 (vendredi)	Congé férié (31 décembre)
01/01/2024 (lundi)	Congé férié
02/01/2024 (mardi)	Congé férié
03/01/2024 (mercredi)	Congé sans solde

4.2.4 Prévisions budgétaires 2024 - Séance de travail

Préalablement à la séance ordinaire du 11 octobre 2023, les membres du conseil fixeront la date de la tenue de la séance de travail visant l'élaboration des prévisions budgétaires 2024.

5.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Sûreté du Québec - Priorités d'action régionales 2024

Les membres du comité administratif recommandent de reconduire les priorités d'action régionales de la Sûreté du Québec pour l'année 2024, à savoir :

1. Présence, visibilité et intervention dans les milieux de vie dédiés à la jeunesse (zones scolaires, parcs et endroits communautaires);
2. Sécurité nautique;
3. Interventions accrues en matière d'application des RM.

5.2 Engagement de cadets - Saison estivale 2024

Les membres du comité administratif recommandent de confirmer l'engagement de deux cadets pour la saison estivale 2024. À cet effet, une résolution sera présentée dans le cadre de la séance ordinaire du 11 octobre 2023 pour officialiser le tout. Les coûts à envisager seront prélevés à même l'enveloppe de redevances sur les ressources naturelles réservée aux municipalités périurbaines. Comme les années précédentes, la municipalité de Venise-en-Québec assumera, à sa demande, un surplus de 400 heures.

6.0 COURS D'EAU

6.1 Ruisseau Hazen, branche 38 - Saint-Jean-sur- Richelieu Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans la branche 38 du Ruisseau Hazen, à savoir : Tetra Tech QI inc. (21-083-024) 5 865,17\$; Tetra Tech QI inc. 11 993,42\$; 9316-8631 Québec inc. 60 643,56\$; 9316-8631 Québec inc. 1 321,07\$; Tetra Tech QI inc. 5 403,82\$; Frais de piquetage (matériel) 77,34\$; Frais d'administration 6 050,55\$ pour un total de 91 354,94\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

CAPV2023-10-03

**6.2 Restauration de l'aval du ruisseau Séraphin-Choquette -
Saint-Jean-sur-Richelieu**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches du COVABAR et de l'UPA Montérégie afin d'obtenir une subvention pour la restauration en aval du ruisseau Séraphin-Choquette à Saint-Jean-sur-Richelieu.

**6.3 Petite rivière Bernier, branche 7B -
Plainte de M. Gaétan Delisle et réponse**

Le directeur général dépose la plainte de M. Gaétan Delisle formulée relativement à l'estimé de la superficie contributive de sa propriété pour les travaux à intervenir dans la branche 7B de la Petite rivière Bernier. La réponse lui ayant été acheminée l'informe qu'après vérification par le consultant, sa superficie a été réduite. Le tout est soumis pour information.

6.4 TC Énergie - Exigences techniques

Considérant que TC Énergie exige que des travaux d'excavation à l'aide d'un hydrovac soient réalisés lorsqu'un pipeline croise un cours d'eau, les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à demander l'allègement des exigences de TC Énergie lorsqu'un pipeline croise un cours d'eau de sorte à maintenir les interventions habituelles et non de procéder par hydrovac.

**6.5 Rivière du Sud-Ouest, branche 58 -
Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville - Demande d'entretien**

La branche 58 de la rivière du Sud-Ouest n'étant plus de la compétence de la MRC, une lettre à l'effet que la MRC ne peut procéder aux travaux d'entretien sera transmise à la municipalité.

**6.6 Petite rivière Bernier, branche 3 - Saint-Jean-sur-Richelieu -
Suivi du dossier relatif au ponceau**

M. Yannick Beauchamp soumet la réponse du représentant de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, M. Benoit Sénécal à l'effet que le ponceau ne sera ni abaissé de 40cm ni remplacé. Les membres du comité administratif prennent acte, pour l'instant, de cette position.

7.0 VARIA

8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

9.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

2149-10-23 Sur proposition du conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lavallée,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 3 octobre 2023.

ADOPTÉE

M. Réal Ryan,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et greffier-trésorier